

## 8.11 SERVICES AUX COLLECTIVITÉS ET INFRASTRUCTURE

On entend par Services aux collectivités et infrastructure les services publics et l'infrastructure offerts aux populations locales grâce à divers programmes publics et gouvernementaux, ainsi que les services fournis par les entreprises et les organisations pour répondre aux besoins de la société. Les Services aux collectivités et l'infrastructure ont été sélectionnés comme composante valorisée de l'environnement (CVE) étant donné que le Projet a le potentiel d'affecter les services aux collectivités et l'infrastructure ainsi que la capacité des collectivités voisines dans le centre du Nouveau-Brunswick à livrer ces derniers au public. Les effets environnementaux sur les Services aux collectivités et l'infrastructure, à la fois négatifs et positifs, proviennent en grande partie des effets économiques du Projet en raison de l'emploi et de la demande placée sur les entreprises, les services et l'infrastructure, notamment les installations médicales et l'hébergement. Cela comprend les effets environnementaux de toute immigration de travailleurs et de leurs familles liée au Projet. SML mettra en œuvre un Système de gestion environnementale et sociale (SGES) (Annexe D) pour le Projet pour éviter ou réduire les effets environnementaux négatifs et renforcer les effets environnementaux positifs. Les effets environnementaux sur les Services aux collectivités et l'infrastructure sont évalués en fonction de cinq paramètres mesurables : la capacité de logement, la disponibilité d'hébergement et de terrains à construire, la capacité des services et de l'infrastructure de police et d'incendie, la capacité des installations et de l'infrastructure de santé et d'urgence et la capacité des installations de loisirs et de divertissement.

Afin de fournir un contexte pour l'évaluation, les conditions des Services aux collectivités et de l'infrastructure sont examinées pour le Nouveau-Brunswick dans son ensemble et pour les comtés de York et de Carleton en particulier. Cela comprend un aperçu de l'administration municipale, du système d'éducation et de sa capacité d'accueil supplémentaire, de l'offre actuelle d'hébergement permanent et temporaire ainsi que de terrains disponibles à des fins d'aménagement résidentiel, des services et de l'infrastructure de police et d'incendie, des services et de l'infrastructure de santé et d'urgence et des services de loisirs et de divertissement, y compris les établissements servant de la nourriture.

La construction du Projet durera environ 2 ans et pourra créer jusqu'à 500 emplois directs environ à l'apogée de l'activité de Construction. Certains de ces employés peuvent actuellement résider dans la zone du Projet, alors que d'autres feront la navette des collectivités voisines ou emménageront dans la région, principalement de manière temporaire, étant donné que des compétences spécialisées seront requises par certains postes. Cette augmentation de la population exercera des pressions supplémentaires sur les Services aux collectivités et l'infrastructure, en particulier en ce qui a trait à l'hébergement temporaire étant donné que les travailleurs de la construction ont tendance à ne pas s'installer dans la zone du Projet. Le taux d'inoccupation dans la région de Fredericton (le centre urbain le plus près du Projet) est déjà le plus faible de la province. Toutefois, les effets sur l'environnement ne devraient pas être importants puisque la demande de main-d'œuvre actuelle sera dispersée dans l'ensemble des collectivités de la région. Durant la Construction, SML fournira un service de navette d'autobus en provenance et en direction du site du Projet afin de faciliter la dispersion de la demande de logement temporaire à travers la région, et collaborera autrement avec les collectivités afin de les aider à s'adapter à cette demande par les processus énoncés dans le SGES.

L'exploitation créera jusqu'à 300 emplois directs sur la durée de vie de la mine estimée à environ 27 ans. Comme dans le cas du secteur de la Construction, certains employés seront vraisemblablement spécialisés et proviendront des collectivités à l'extérieur de la région du centre du Nouveau-Brunswick. Étant donné que cette phase peut durer jusqu'à 27 ans, il est probable que ces travailleurs immigrants et leurs familles s'installent dans le centre du Nouveau-Brunswick et entraînent des demandes supplémentaires pour les services et l'infrastructure existants. Le marché local de la construction semble avoir la capacité d'absorber de nouveaux résidents, étant donné qu'il semble y avoir une bonne offre de maisons neuves et de revente dans la région de Fredericton ainsi que des terres disponibles à des fins d'aménagement résidentiel dans certaines des collectivités voisines dans le centre du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, les effets environnementaux négatifs sur le marché du logement ne seront pas importants.

Il est prévu que les effets environnementaux de l'immigration sur les établissements et l'infrastructure de services de santé et d'urgence et les services et l'infrastructure de police et d'incendie durant la construction et l'exploitation ne seront pas importants puisque la main-d'œuvre sera dispersée partout dans le centre du Nouveau-Brunswick et il y aura des ressources d'intervention d'urgence et d'incendie sur le site du Projet. Les travailleurs du Projet imposeront de nouvelles demandes en matière d'installations de loisirs et de divertissement de la région. Toutefois, cette demande sera dispersée à travers le centre du Nouveau-Brunswick et il est prévu que les installations dans la zone aient la capacité de répondre à la demande supplémentaire créée par les nouveaux résidents (Stantec 2012i).

À travers toutes les phases du Projet, et tel que décrit dans le SGES, SML consultera régulièrement les agences, organisations et collectivités pertinents afin de fournir des renseignements au sujet du Projet et afin de déceler et corriger les implications pour les services et l'infrastructure locaux liées au Projet. SML collaborera également avec les communautés locales pour les aider à comprendre et à réagir au Projet de manière à contribuer au développement durable de leurs collectivités.

### **8.11.1 Portée de l'évaluation**

La présente section définit la portée de l'évaluation environnementale des Services aux collectivités et de l'infrastructure en tenant compte de la nature du cadre réglementaire, des enjeux établis lors des activités de participation, des interactions possibles entre le Projet et la CVE ainsi que des connaissances existantes.

#### **8.11.1.1 Justification de la sélection de la composante valorisée de l'environnement, du cadre réglementaire et des enjeux soulevés durant les séances de participation**

On entend par Services aux collectivités et infrastructure les services publics et l'infrastructure offerts aux populations locales grâce à divers programmes publics et gouvernementaux, ainsi que les services fournis par les entreprises et les organisations pour répondre aux besoins de la société. Cela comprend les services d'urgence locaux (services médicaux, d'incendie, de police et d'urgence), les services de soutien continu (santé et services sociaux), l'infrastructure publique, l'hébergement et le logement, les loisirs et le divertissement ainsi que les services alimentaires. L'infrastructure de transport est évaluée dans le cadre de la CVE de Transport (Section 8.15).

Les Services aux collectivités et l'infrastructure ont été sélectionnés comme CVE étant donné que le Projet a le potentiel de nuire à la capacité des collectivités avoisinantes de livrer les services et l'infrastructure physiques et sociaux en raison de la présence de main-d'œuvre de construction temporaire et d'employés permanents découlant du Projet. À ce titre, si des travailleurs ayant les compétences spécifiques requises ne sont pas disponibles localement, des travailleurs provenant d'autres régions de la province ou d'ailleurs peuvent s'installer dans le centre du Nouveau-Brunswick, tant pour les postes temporaires que pour les postes permanents. Cette immigration des travailleurs du Projet et de leurs familles, accompagnée de la croissance économique liée au Projet ainsi que les activités du Projet créeront une demande supplémentaire de Services aux collectivités et d'infrastructure, ce qui alourdirait éventuellement la charge des capacités actuelles.

Les Instructions finales (ME NB 2009) et le Cadre de référence (Stantec 2012a) du Projet exigent l'évaluation des effets environnementaux sur les Services aux collectivités et l'infrastructure. La version finale des Instructions finales exige que l'évaluation de toute demande supplémentaire de services locaux d'intervention d'urgence et de soutien continu étant donné que ces derniers peuvent être affectés par un événement accidentel ou par la présence systématique de travailleurs associés soit à la Construction ou à l'Exploitation. Il peut également y avoir des changements en ce qui a trait aux logements locaux en raison des travailleurs temporaires et permanents nécessaires au Projet. De plus, une augmentation de la population locale pourrait entraîner un besoin accru de services de police et de services sociaux dans la Zone locale de l'évaluation (ZLE, définie à la section 8.11.1.3 ci-dessous).

Dans le cadre des activités de consultation publique effectuées pour le Projet, les membres de la communauté ont demandé à savoir si les écoles seraient comprises dans l'évaluation. Bien que la version finale des Instructions finales et du Cadre de référence ne fasse aucune mention des établissements d'enseignement comme sujet à aborder dans le cadre de l'évaluation, ils sont compris dans cette CVE pour répondre à cette préoccupation possible du public.

Aucun enjeu particulier lié aux Services aux collectivités et à l'infrastructure n'a été soulevé lors des activités de participation des Autochtones menées dans le cadre du Projet.

#### **8.11.1.2 Sélection des effets environnementaux et des paramètres mesurables**

L'évaluation environnementale des Services aux collectivités et de l'infrastructure s'intéresse en particulier à l'effet environnemental suivant :

- Changement des services aux collectivités et de l'infrastructure.

Ce dernier a été sélectionné comme effet environnemental à évaluer parce que le Projet peut imposer une demande supplémentaire sur le logement et d'autres installations d'hébergement, les services d'intervention d'urgence et l'infrastructure connexe (p. ex., incendie, médecine et police), les loisirs et le divertissement ainsi que les services de soutien et l'infrastructure connexe (p. ex., services d'éducation, de soins de santé et d'urgence).

Les paramètres mesurables employés pour l'évaluation de l'effet environnemental présenté ci-dessus et la justification de sa sélection sont fournis dans le tableau 8.11.1.

**Tableau 8.11.1 Paramètres mesurables pour les Services aux collectivités et l'infrastructure**

Effet environnemental	Paramètre mesurable	Justification de la sélection du paramètre mesurable
Changement des Services aux collectivités et de l'infrastructure	Disponibilité de logements, d'installations d'hébergement et de terrains à construire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La croissance de la population et la croissance économique liées au Projet peuvent entraîner une demande accrue de logements, d'installations d'hébergement et de terrains à construire.</li> </ul>
	Nombre d'agents de police et de pompiers et l'infrastructure associée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités du Projet ainsi que la croissance de la population et la croissance économique liées au Projet peuvent entraîner une demande supplémentaire des services existants et de l'infrastructure associée.</li> </ul>
	Nombre de lits d'hôpital.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités du Projet ainsi que la croissance de la population et la croissance économique liées au Projet peuvent entraîner une demande supplémentaire des hôpitaux existants.</li> </ul>
	Temps de réponse des ambulances.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités du Projet ainsi que la croissance de la population et la croissance économique liées au Projet peuvent entraîner une demande supplémentaire des services ambulanciers existants.</li> </ul>
	Nombre et capacité des installations de loisirs et de divertissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités du Projet ainsi que la croissance de la population et la croissance économique liées au Projet peuvent entraîner une demande supplémentaire des services existants et de l'infrastructure associée.</li> </ul>

### 8.11.1.3 Limites temporelles

Les limites temporelles de l'évaluation des effets environnementaux possibles du Projet sur les Services aux collectivités et l'infrastructure comprennent les trois phases de construction, d'exploitation ainsi que de déclassement, de remise en état et de fermeture du Projet. Des effets environnementaux possibles sur les Services aux collectivités et de l'infrastructure peuvent se produire à toutes les phases du Projet.

### 8.11.1.4 Limites spatiales

Les limites spatiales de l'évaluation des effets environnementaux en ce qui concerne les Services aux collectivités et l'infrastructure sont exposées ci-dessous.

**Zone d'aménagement du projet (ZAP) :** La ZAP est la zone la plus élémentaire et immédiate du Projet, habituellement limitée à la zone des perturbations physiques associées à la Construction et à l'Exploitation du Projet. Plus précisément, la ZAP se compose d'une superficie d'environ 1 253 hectares, comprenant le puits à ciel ouvert, l'usine de traitement du minerai, les zones de stockage, l'ISR, la carrière, le chemin pare-feu relocalisé et la nouvelle route d'accès au site du Projet, ainsi que des lignes de transport d'énergie nouvelles et relocalisées. La ZAP est la zone qui constitue l'empreinte au sol physique du Projet, telle que décrite au chapitre 3.

**Zone locale de l'évaluation (ZLE) :** La ZLE est la zone maximale à l'intérieur de laquelle les effets environnementaux liés au Projet peuvent être prévus ou mesurés avec un degré d'exactitude et de certitude raisonnable. La ZLE comprend la ZAP et toute zone adjacente où il est raisonnable de s'attendre à ce que des effets environnementaux liés au Projet se produisent.

**Zone régionale de l'évaluation (ZRE) :** La ZRE est la zone dans laquelle les effets environnementaux du Projet peuvent se chevaucher ou s'accumuler avec les effets environnementaux d'autres projets ou activités passés, présents ou à venir.

La ZLE et la ZRE sont une même zone en ce qui a trait aux Services aux collectivités et à l'infrastructure et comprennent généralement le centre du Nouveau-Brunswick (c.-à-d., comté de York et comté de Carleton), avec un accent sur la ville de Fredericton, les villages de Stanley et de Millville, les collectivités de Burtt's Corner, Napadogan et Juniper, et les villes de Nackawic, Hartland et Woodstock (consultez la figure 8.11.1).

Les limites spatiales varient pour certains services aux collectivités en fonction des zones de service et de leur administration. Les limites spatiales des effets environnementaux possibles sur le logement et l'hébergement seront déterminées à la fois en fonction de l'emplacement de l'hébergement disponible et des prévisions des préférences de logement des travailleurs. Il est prévu que l'hébergement soit recherché partout dans le centre du Nouveau-Brunswick, y compris dans les communautés de Stanley, Millville, Nackawic, Juniper, Napadogan, Burtt's Corner et Fredericton, et éventuellement dans les environs de Woodstock et de Hartland. Les limites spatiales aux fins de l'évaluation des interactions possibles du Projet avec les services locaux d'intervention d'urgence, de santé et de services sociaux seront déterminées en fonction des zones et des capacités des services publics locaux. Il est prévu que les services d'urgence et les services communautaires soient livrés principalement par la ville de Fredericton, les villes de Hartland et de Woodstock et, dans une certaine mesure, le village de Stanley, bien que certains services puissent être fournis à un niveau plus local.

#### **8.11.1.5 Limites administratives et techniques**

Les unités de construction élémentaires de la CVE des Services aux collectivités et de l'infrastructure sont des zones de données géographiques diverses (p. ex., zones de recensement, municipales et de maintien de l'ordre). Les effets sur l'environnement seront ressentis principalement au niveau de la collectivité locale puisque c'est elle qui livrera la majeure part des services et de l'infrastructure liés au Projet. Le suivi des demandes des Services aux collectivités et de l'infrastructure relève des ministères et organismes gouvernementaux compétents, dans le cadre de leurs processus de planification normaux.

Les limites techniques des Services aux collectivités et de l'infrastructure dépendent de la disponibilité et de l'exactitude des données. Les renseignements opportuns et pertinents au sujet des Services aux collectivités et de l'infrastructure peuvent ne pas être disponibles auprès des sources primaires ou secondaires. En outre, les renseignements obtenus lors d'entretiens sont subjectifs et peuvent limiter la certitude des prévisions des effets environnementaux.

#### **8.11.1.6 Critères d'importance des effets environnementaux résiduels**

Un des effets environnementaux résiduels négatifs sur les Services aux collectivités et l'infrastructure est celle qui résulte de la demande de services ou d'infrastructure au-delà de la capacité actuelle, de sorte que le niveau et la qualité des services sont systématiquement et constamment réduits à un niveau inférieur aux niveaux actuels durant une période de temps prolongée.

Dans le cas du logement dans le secteur privé, un des effets environnementaux résiduels négatifs est celui qui entraîne une demande au-delà des capacités actuelles du marché de l'habitation, de sorte que les coûts de logement (prix ou loyers) sont financièrement et constamment supérieurs aux niveaux actuels durant une période de temps prolongée.

### 8.11.2 Conditions existantes

Le Rapport technique de la socio-économie de référence (Stantec 2012i) fournit des renseignements détaillés au sujet des conditions existantes et des tendances récentes de Services aux collectivités et d'infrastructure pouvant être affectés par le Projet dans la province du Nouveau-Brunswick et, en particulier, dans les comtés de York et de Carleton. La présente section offre un aperçu des conditions existantes dans les comtés de York et de Carleton en ce qui concerne :

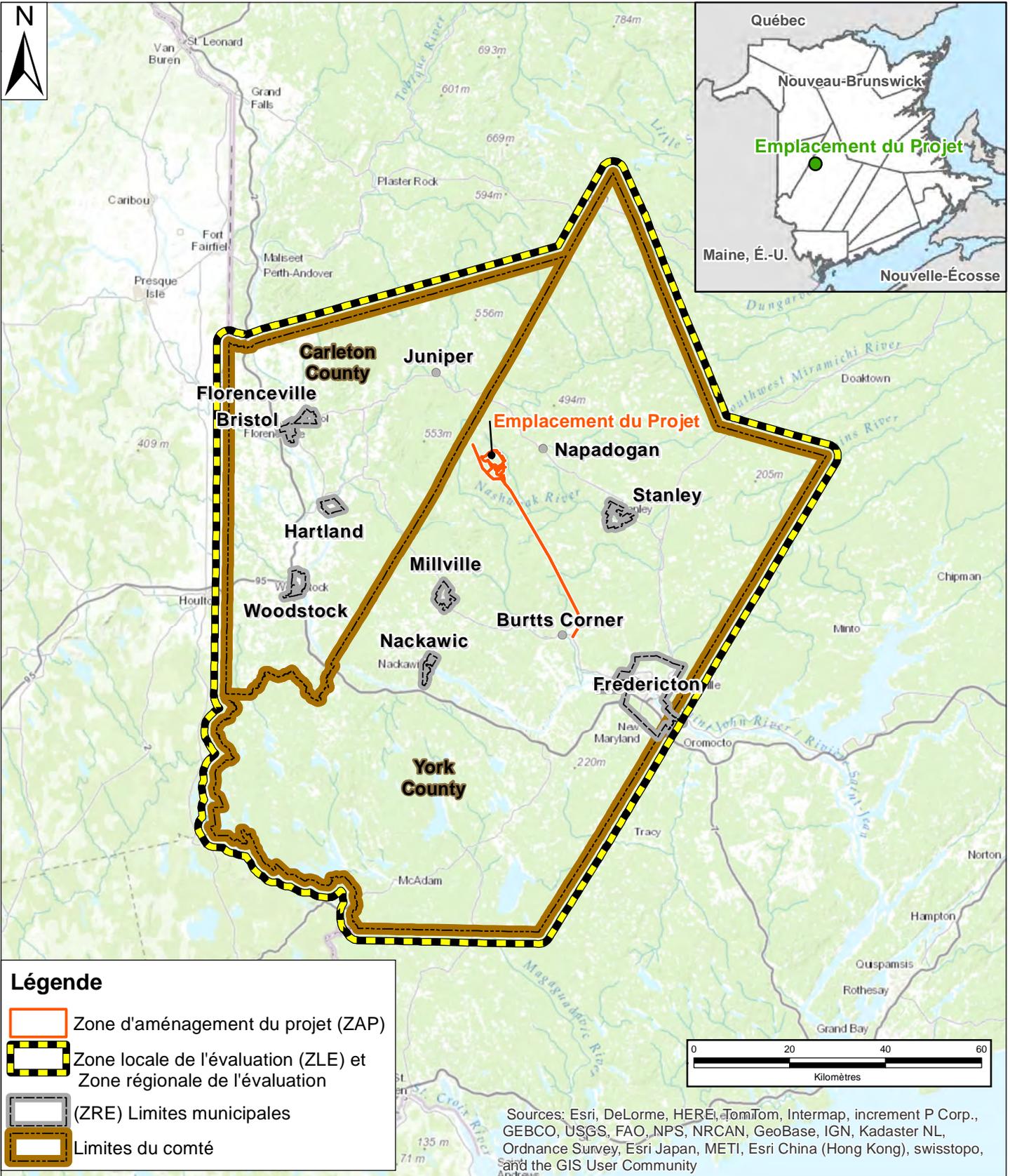
- l'administration municipale;
- l'éducation;
- le logement permanent;
- l'hébergement temporaire;
- le maintien de l'ordre;
- la protection contre l'incendie;
- les services de santé et d'urgence communautaires; et
- les loisirs et le divertissement.

Une discussion de la capacité actuelle de ces services et de l'infrastructure associée est fournie lorsque de tels renseignements sont disponibles, et tout changement ou amélioration prévus ou publiquement annoncés sont discutés.

#### 8.11.2.1 Administration municipale

Les collectivités dans la ZLE sont pour la plupart des municipalités ayant des gouvernements locaux élus, dont un maire et un conseil municipal. Elles ont également des services qui administrent des services aux collectivités, y compris les services d'enlèvement des ordures, d'approvisionnement en eau, des égouts, de voirie, de génie et d'aménagement du territoire. Toutefois, les communautés de Juniper, Burtt's Corner et Napadogan n'ont pas d'administration publique indépendante. Juniper fait partie du district de services locaux (DSL) d'Aberdeen. Burtt's Corner se rattache au DSL de Douglas, un conseil consultatif ayant cinq membres. Le conseil consultatif du DSL de Douglas examine actuellement la possibilité de rattacher Napadogan au DSL (Hill N., communication personnelle, 16 décembre 2011; Noel T., communication personnelle, 6 décembre 2011). Ces DSL fournissent la supervision des municipalités et des services.

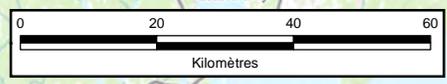
La Commission du district d'aménagement rural (CDAR) est le district d'aménagement du territoire qui fournit les services d'inspection de bâtiment, d'aménagement et de planification aux zones habitées du Nouveau-Brunswick dépourvues d'administration publique indépendante dans le cadre de leur compétence, ce qui comprend les zones sans administration publique indépendante de la ZLE.



Path: V:\01218\active\1218103566\gis\mapping\mxd\lela18\_11\_csi\frnch\fig\_8\_11\_1\_20130423\_0aa\_0aa\_csi\_fr\_nl.mxd

**Légende**

-  Zone d'aménagement du projet (ZAP)
-  Zone locale de l'évaluation (ZLE) et Zone régionale de l'évaluation (ZRE)
-  (ZRE) Limites municipales
-  Limites du comté



Sources: Esri, DeLorme, HERE, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, and the GIS User Community

REMARQUE : CE DESSIN ILLUSTRE DES RENSEIGNEMENTS DE SOUTIEN PROPRES À UN PROJET STANTEC ET NE PEUT SERVIR À D'AUTRES FINS.

Zone d'aménagement du projet (ZAP), et Zone locale de l'évaluation (ZLE) et Zone régionale de l'évaluation (ZRE) pour les services aux collectivités et infrastructures  Projet Sisson : Rapport d'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE), Napadogan, N.-B. Client: Sisson Mines Ltd.	Échelle :	Projet n° :	Source des données :	Fig. n° :	
	1:1,100,000	121810356	SNB RNCAN, ESRI	8.11.1	
	Date: (jj/mm/aaaa)	Des. par:	Appr. par:		
	08/01/2015	JAB	DLM		



### 8.11.2.2 Éducation

Le Ministère de l'éducation du Nouveau-Brunswick se compose d'un secteur d'éducation anglophone et d'un secteur d'éducation francophone, dont la direction est assurée par deux sous-ministres adjoints. Dans cette structure, les deux secteurs linguistiques gèrent chacun son système scolaire public de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Jusqu'à récemment, le secteur anglophone se composait de neuf districts scolaires à travers la province alors que le secteur francophone comprenait cinq districts scolaires à travers la province. Toutefois, en raison de la baisse des inscriptions dans les écoles du Nouveau-Brunswick et afin de tenter d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts, les districts ont été réorganisés et leur nombre total s'en trouve réduit de 14 à 7. Le secteur anglophone se compose désormais de quatre districts, tandis que le secteur francophone en a trois. De nombreuses écoles du Nouveau-Brunswick sont remplies à moins de 60 % de leur capacité. Il est prévu qu'en 2015, les inscriptions baissent d'un 5 % supplémentaire tandis que les coûts d'exploitation devraient augmenter de 14 % (Bissett 2012; MEDPE NB 2011).

Dans l'ancien système d'éducation de la province, les communautés au sein de la ZLE faisaient partie des districts anglophones 14 et 18 et des districts francophones 1, 3 et 11. Toutefois, en date de juillet 2012, elles appartiennent aux districts anglophone de l'Ouest et francophones du Sud et du Nord-Ouest. Durant l'année scolaire 2011-2012, les écoles dans les districts qui desservent la ZLE avaient un nombre total d'élèves inscrits de 38 138 dans 113 écoles, ce qui représente une baisse d'environ 4 % du nombre d'élèves entre 2007-2008 et 2011-2012 (MEDPE NB 2008; 2011; 2012). En particulier, l'école secondaire de Stanley a connu une baisse du taux d'inscription au cours des deux dernières décennies. Au cours des années 1990, l'école avait près de 300 élèves, alors qu'il reste désormais moins de 200 élèves dans cette école (Cameron T., communication personnelle, 7 février 2013).

### 8.11.2.3 Logement permanent

#### Comté de York

Selon l'Enquête sur les logements locatifs printanière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) réalisée en avril 2011, le taux d'inoccupation global dans les grands centres urbains du Nouveau-Brunswick était de 4,5 %, ce qui représente une baisse de 0,2 % par rapport au printemps 2010. Dans la majorité des centres urbains plus petits du Nouveau-Brunswick, le taux d'inoccupation a augmenté surtout en raison du déclin démographique et de la baisse de la demande de logements locatifs (SCHL 2011a).

Au printemps 2011, le taux d'inoccupation à Fredericton était 3,0 %, le plus faible taux d'inoccupation dans la province entraîné par un fort taux d'immigration au cours des dernières années. Il était prévu que le taux d'inoccupation soit entre 3,0 % et 3,4 % à la fin de 2011, et une nouvelle augmentation était prévue en 2012 (SCHL 2011b).

Les ventes de Multiple Listing Service (MLS) à Fredericton au cours des trois premiers trimestres de 2011 ont été légèrement supérieures à celles de la même période en 2010. Il n'était pas prévu que cette tendance se maintienne en 2012 ou au-delà en raison d'une baisse de la demande de maisons de revente, en particulier dans les fourchettes de prix supérieures. Malgré l'affaiblissement de la demande, une légère hausse des prix des maisons était prévue avec un prix de vente MLS moyen qui

devait atteindre 172 000 \$ à la fin de 2011, et une légère hausse devait se produire en 2012 à 175 000 \$ (SCHL 2011b).

En 2011, 454 nouveaux logements ont été construits à Fredericton. Ces logements comprenaient des maisons unifamiliales, des habitations à deux logements, les logements de sous-sol, les appartements et les résidences citadines. Plusieurs nouveaux complexes d'habitation comprenant des maisons unifamiliales, des maisons semi-détachées et des maisons en rangée ont été enregistrés auprès de la ville de Fredericton et d'autres devaient être enregistrés au début de 2012. La majorité d'entre eux sont situés dans la portion nord de la ville où les terrains favorables à l'aménagement sont plus abondants que dans la portion sud. La ville de Fredericton a délivré 1 234 permis de construire en 2011 (Battilana, M., communication personnelle, 1<sup>er</sup> décembre 2011; Brown, A., communication personnelle, 2 février 2012).

La Commission du district d'aménagement rural (CDAR) provinciale fournit des services d'inspection des bâtiments, d'aménagement et de planification urbaine aux zones habitées du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas d'administration publique indépendante dans le cadre de sa compétence au nom du ministre de l'Environnement et du gouvernement local. En 2011, la CDAR a délivré 350 permis de construire dans les zones rurales du comté de York. En 2010-2011, la CDAR a approuvé les plans de 224 lotissements variant en taille d'un seul lot à 34 lots (Euteneier, T., communication personnelle, 7 décembre 2011).

En 2011, la CDAR a approuvé quatre permis de construction dans la paroisse de Stanley et en 2010-2011, il y avait des plans pour aménager 12 lots (Euteneier, T., communication personnelle, 7 décembre 2011). De plus, il y a dans le village de Stanley des terrains à vendre qui pourraient être aménagés (Douglass, S., communication personnelle, 28 novembre 2011).

Soixante-quatre permis de construire ont été approuvés dans la paroisse de Douglas en 2011 et, en 2010-2011, il y avait des plans visant à aménager 34 lotissements d'une taille variant d'un seul lot à 60 lots (Euteneier, T., communication personnelle, 7 décembre 2011).

### **Comté de Carleton**

En 2011, la CDAR a délivré 144 permis de construire dans le comté de Carleton. En 2010-2011, il y avait des plans visant à aménager 85 lotissements. Toutefois, ils sont généralement de petite taille, le plus large d'entre eux ayant quatre lots (Euteneier, T., communication personnelle, 7 décembre 2011).

Entre 2009 et 2010, Woodstock a vu une diminution de 18 % du nombre de permis de construire émis et une diminution de 16 % du nombre de nouveaux lotissements en cours d'aménagement (Commission du district d'aménagement rural 2010). En 2010-2011, la CDAR a reçu des plans visant à aménager sept lots dans la paroisse de Woodstock et a délivré 46 permis de construire en 2011 (Euteneier, T., communication personnelle, 7 décembre 2011).

Selon son plan municipal, l'enjeu majeur auquel fait face la ville de Hartland est une pénurie de terrains aménageables. L'aménagement résidentiel existant est contenu dans une partie relativement petite de la ville. En raison du manque de terrains aménageables, il y a eu très peu de nouvel aménagement résidentiel au cours des dix dernières années. Si la population de Hartland augmente, il sera nécessaire de prendre des mesures pour accommoder cette croissance. Par exemple, faciliter l'achat

ou l'aménagement de terrains à l'intérieur des limites de la ville, dont une partie est enregistrée en tant que terres agricoles dans le cadre du programme *Farmland Identification Program*, ou fusionner avec une partie d'au moins un des DSL environnants (Ville de Hartland 2009).

La densité d'aménagement du principal quartier résidentiel de Hartland, dans la partie nord-ouest de la ville, est très forte. Les maisons unifamiliales détachées sont le type d'habitation dominant du secteur, bien que des immeubles à logements se trouvent également dans le secteur. La plus récente zone d'aménagement résidentiel est un petit lotissement situé juste à l'ouest du parc industriel. En raison de la proximité de cet emplacement du parc industriel et du potentiel de conflits liés à l'utilisation des terres, il n'est pas souhaitable de promouvoir d'autres aménagements résidentiels (Ville de Hartland 2009).

En novembre 2010, la CDAR a obtenu des plans de développement pour 12 lots dans la paroisse d'Aberdeen. Cinq permis de construire ont été délivrés dans ce secteur en 2011 et deux d'entre eux visaient des terres à Juniper (Euteneier, T., communication personnelle, 7 décembre 2011).

#### **8.11.2.4 Hébergement temporaire**

L'hébergement temporaire est de l'hébergement à court terme, à titre temporaire ou transitoire, tel qu'un hôtel, un motel, un gîte touristique ou une maison de chambres. Cette section décrit l'hébergement temporaire dans les comtés de York et de Carleton.

##### **Comté de York**

La région de Fredericton abrite la majorité de l'hébergement temporaire dans le comté de York. Il y a 20 hôtels, motels et centres de villégiature, ainsi que six gîtes touristiques, auberges et maisons de chambres. Bien qu'ils ne comptent pas comme hébergement, il y a également deux terrains de camping dans la région de Fredericton (Tourisme Nouveau-Brunswick 2010).

En 2010, l'hébergement temporaire dans la région de Fredericton présentait un taux d'occupation de 59,2 %. Les ventes de chambres-nuits dans la région ont diminué de 1,0 % entre 2009 (322 095) et 2010 (318 843). En 2011, il s'est vendu 316 159 chambres-nuits dans la région de Fredericton, soit une diminution de 0,8 % par rapport à 2010, et le taux d'occupation était de 57,0 % (MTP NB 2011a; 2011b).

Il n'y a aucun motel, hôtel, auberge ni gîte touristique dans le village de Stanley. Les deux options d'hébergement le plus près de Stanley sont le terrain de camping River's Edge et l'auberge-gîte Riverbend à Durham Bridge, à environ 26 km de Stanley.

Ni Napadogan ni Burtts Corner ne disposent d'hébergement temporaire. Les options les plus près sont l'auberge champêtre On the Pond à Mactaquac et le Riverside Resort and Conference Centre à Keswick. À Millville, il y a les camps de sport MacFarlane, un chalet de chasse et pêche offrant de l'hébergement de style cabane, ainsi que Larsen's Log Lodge, une auberge champêtre avec cinq suites. Une auberge et un motel sont également situés à Nackawic, et Nortondale dispose d'un gîte touristique.

## **Comté de Carleton**

Il y a plusieurs options d'hébergement à Woodstock, y compris un gîte touristique, des auberges, des hôtels, des motels, des chalets et des terrains de camping (Tourisme Nouveau-Brunswick 2010).

L'hébergement à Hartland comprend le motel Ja-Sa-Le, le gîte touristique Covered Bridge et le gîte touristique Brigitte's (Tourisme Nouveau-Brunswick 2010).

La principale adresse en matière d'hébergement dans le secteur de Juniper est Governor's Table Paper Birch Lodge, un établissement situé sur la rivière Miramichi qui offre plusieurs cabanes. D'autres options à proximité comprennent le terrain de camping et les cabanes River Country à Wicklow, ou Shamrock Suites, une maison du 19<sup>e</sup> siècle convertie située à Florenceville-Bristol, offrant un hébergement privé à la nuitée, à la semaine ou au mois.

Au Nouveau-Brunswick, le ministère du Tourisme et des Parcs recueille les données de tourisme/hébergement dans la vallée du fleuve Saint-Jean, région qui comprend le secteur entre Woodstock et Fredericton. En 2010, la vallée de la rivière Saint-Jean présentait un taux d'occupation de 43,1 %. Les ventes de chambres-nuits ont diminué de 3,7 % entre 2009 (237 907) et 2010 (228 989). En 2011, il s'est vendu 226 133 chambres-nuits dans le secteur de la vallée de la rivière Saint-Jean, soit une diminution de 1,2 % par rapport à l'année précédente, et le taux d'occupation était de 42,4 % (MTP NB 2011a; 2011b).

### **8.11.2.5 Maintien de l'ordre**

Il y a deux districts de la GRC dans la ZLE. Le District 2 (Oromocto) se situe dans la partie centrale de la province et comprend un bureau à Stanley, et le District 7 (Carleton-York) se trouve dans le centre-ouest et comprend des bureaux à Hartland et à Woodstock.

En plus de la GRC, les services de police municipaux fournissent des services de maintien de l'ordre dans la province. Ces forces sont membres de l'Association des policiers du Nouveau-Brunswick et, au sein de la ZLE, comprennent les services de police de Fredericton et de Woodstock.

## **Comté de York**

Il existe huit bureaux de la GRC dans le District 2 (Chipman, Minto, Gagetown, New Maryland, Keswick, Oromocto, McAdam et Stanley) et le siège régional se trouve à Fredericton. Le district emploie 67 agents. Le bureau de Keswick, qui est responsable des services de police de Burtt's Corner et de Napadogan, emploie 17 agents et ne prévoit pas embaucher d'autres officiers (Stenger, D. communication personnelle, 5 décembre 2011).

Le service de police de Fredericton offre des services de maintien de l'ordre dans la région de Fredericton et travaille en partenariat avec d'autres agences de police au besoin. En 2010, il y avait 114 policiers municipaux travaillant pour le service de police de Fredericton (Statistique Canada 2010). En avril 2010, le ministère avait également 22 employés civils et 16 employés auxiliaires. En 2010, il y a eu 24 151 appels de service et 4 021 demandes de certification d'autorisation de sécurité et permis de taxi. Le nombre total d'appels de service en 2010 était 1,0 % inférieur à celui de 2009, mais 1,0 %

supérieur à la moyenne de cinq ans (Service de police de Fredericton 2010). Il y a également des détachements de la GRC à Nackawic et Keswick Landing (GRC 2013).

### **Comté de Carleton**

Le District 7 (Carleton-York) de la GRC dispose d'un bureau de district à Woodstock et d'un autre à Hartland. Il possède également des bureaux dans la collectivité de Florenceville-Bristol et de Nackawic, environ 44 km à l'ouest et 44 km au sud-ouest de l'emplacement de la mine, respectivement.

Le District 7 travaille en partenariat avec le Service de police de Woodstock (Statistique Canada 2010), qui offre une couverture de vingt-quatre heures à la ville de Woodstock. Il a un effectif de treize policiers, cinq agents auxiliaires et deux secrétaires (Ville de Woodstock 2010).

#### **8.11.2.6 Protection contre l'incendie**

### **Comté de York**

Dans la portion de la ZLE située dans le comté de York, la protection contre l'incendie est assurée par le Service d'incendie de Fredericton et plusieurs autres services de pompiers bénévoles.

Le Service d'incendie de Fredericton a cinq stations et 118 employés. Le Service dessert la ville de Fredericton et huit DSL en vertu d'une entente de service de protection contre l'incendie avec la province. Il a également des ententes d'aide mutuelle avec les municipalités avoisinantes pour les services de répartition.

Le Service d'incendie de Fredericton a répondu à 3 626 appels de service en 2010, 3,5 % de moins qu'en 2009. Il s'agit du plus faible nombre d'appels reçus par le Service en quatre ans. La plupart des appels de service visaient l'assistance médicale, avec 1 948 appels en 2010. Ce chiffre représente une baisse de 3,6 % par rapport à 2009, et est un autre record du minimum en quatre ans. Il y a eu 446 appels d'incendie en 2010, une baisse de 9,5 % par rapport aux 493 appels de 2009. Des 446 appels d'incendie, 28 visaient des incendies d'immeuble réels, un des nombres les plus faibles au cours des dix dernières années. Le Service a également répondu à 23 appels en vertu de l'entente de district de service locale-provinciale et quatre appels en vertu de l'entente d'aide mutuelle capitale-district (Service d'incendie de Fredericton 2011).

Les services de pompiers bénévoles des villages de Stanley et de Millville ont 25 et 18 membres, respectivement. Les pompiers de Stanley ont deux camions-pompes et un véhicule de sauvetage avec matériel médical de premiers soins à bord (Sampson, S., communication personnelle, 13 juillet 2012). Le service d'incendie de Millville dispose d'un véhicule de sauvetage et de deux camions, et il est en cours d'achat de nouveau matériel de sauvetage. Il y a également un service de pompiers bénévoles à Burtt's Corner avec environ 15 membres (Noel, T., communication personnelle, 6 décembre 2011; Hill, N., communication personnelle, 16 décembre 2011). Il y a également des services de pompiers bénévoles à Nackawic et Keswick Ridge.

## **Comté de Carleton**

Dans la portion de la ZLE située dans le comté de Carleton, la protection contre l'incendie est assurée par le Service d'incendie de Woodstock et plusieurs autres services de pompiers bénévoles.

Les pompiers de Woodstock ont quatre chauffeurs à temps plein, un chef pompier à temps plein, un chef adjoint, deux capitaines, un lieutenant et 22 pompiers volontaires. Le service d'incendie offre des services de protection contre l'incendie et de sauvetage 24 heures sur 24 à la ville de Woodstock et aux collectivités rurales adjacentes. Il a également des ententes d'aide mutuelle avec les municipalités avoisinantes pour les services de répartition.

Le Service d'incendie de Hartland possède un poste avec 32 pompiers volontaires pour les incendies et une équipe de sauvetage de huit volontaires. Le service n'emploie pas de personnel à temps plein. Il possède trois camions-citernes à eau ayant une capacité d'eau allant de 1 000 gallons à 2 500 gallons (Walton, M., communication personnelle, 29 novembre 2011). Le Service d'incendie de Hartland a reconnu le besoin de remplacer et de moderniser le matériel. Le plan d'urbanisme 2009-2013 de la ville de Hartland prévoit l'achat de nouveau matériel de service d'incendie en 2012 (Ville de Hartland 2009).

Il y a également un service de pompiers bénévoles à Juniper comptant 12 membres et aucun personnel à temps plein. Le Service possède deux camions-citernes à eau, chacun ayant une capacité d'eau de 5 500 litres, ainsi qu'un fourgon de sauvetage (Rousselle, J., communication personnelle, 13 janvier 2012).

### **8.11.2.7 Santé communautaire**

Cette section fournit une description des programmes de santé communautaires dans la ZLE, y compris un examen de l'administration des services de santé, des établissements de soins de santé, des programmes communautaires (p. ex., santé publique, services de toxicomanie et services de réadaptation), et des services d'intervention d'urgence.

#### **Administration de la santé**

Le Réseau de santé Horizon (Horizon), qui exploite tous les centres de soins de santé dans la ZLE, comprend 12 hôpitaux, offrant plus de 1 600 lits, ainsi que plus de 100 établissements, centres et bureaux. Il dispense des soins médicaux, allant des soins de courte durée aux soins de santé communautaires au Nouveau-Brunswick, dans le nord de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (Réseau de santé Horizon 2011a).

Un défi constant pour Horizon est le nombre de patients en attente d'un autre établissement de soins. En moyenne, 26 % des lits de soins de courte durée situés dans les hôpitaux régionaux de Horizon est occupé par des patients en attente d'être transférés vers un autre établissement. Ces patients n'ont plus besoin des services de courte durée d'un hôpital, mais ils sont dans l'impossibilité de rentrer chez eux ou d'aller dans un autre établissement de soins. Cela représente une moyenne de 310 patients dans les hôpitaux régionaux et une moyenne de 40 patients dans les hôpitaux communautaires. Horizon continue à travailler en collaboration avec le ministère provincial de la Santé, le ministère du Développement social, et le Réseau de santé Vitalité pour élaborer des solutions à ce problème (Réseau de santé Horizon 2011a).

## Établissements de santé

### Comté de York

Horizon exploite un réseau d'installations et de services de santé dans la région de Fredericton, y compris un hôpital régional, un hôpital communautaire et 11 cliniques et centres de santé communautaires. À Fredericton, il y a une unité de soins aux anciens combattants et le Centre de réadaptation Stan Cassidy, qui sont des centres tertiaires de services de réadaptation dans la province du Nouveau-Brunswick. Plus de 3 500 employés et plus de 220 médecins travaillent dans la région de Fredericton, avec le soutien de plus de 500 bénévoles (Réseau de santé Horizon 2011b).

L'hôpital régional Dr Everett Chalmers à Fredericton dispose de 315 lits et reçoit environ 50 000 patients dans son service d'urgence chaque année. Il offre des services d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ainsi que des services de soins ambulatoires, cardiologie, dermatologie, gastro-entérologie, gériatrie/rétablissement, soins intensifs, soins pédiatriques, des services de laboratoire et plus. Le taux d'occupation des soins de courte durée de l'hôpital régional Dr Everett Chalmers était de 95,2 % en 2009-2010 et est passé à 98,0 % en 2010-2011 (Réseau de santé Horizon 2011a). Bien qu'il se trouve dans le comté de Sunbury, et donc en dehors de la ZRE, l'hôpital public d'Oromocto dispose de 45 lits et offre la médecine de famille aux patients hospitalisés, les soins palliatifs, les soins de gériatrie et de rétablissement, les soins de chirurgie ambulatoires, la mammographie et le service d'urgence le jour.

Le Centre de réadaptation Stan Cassidy, situé à côté de l'hôpital régional Dr Everett Chalmers à Fredericton est le centre de réadaptation neurologique tertiaire de la province du Nouveau-Brunswick, avec des programmes spécialisés en réhabilitation des conditions neurologiques des adultes et des enfants. Il dispose de 20 lits et offre des services tels que des programmes d'éducation en ligne, des services de réadaptation en autisme pédiatrique, des cliniques spécialisées et la réadaptation spécialisée pour les adultes et les enfants. En 2009-2010, 134 patients ont été admis au Centre de réadaptation Stan Cassidy alors que 133 patients ont été admis en 2010-2011 (Réseau de santé Horizon 2011a).

Il y a également 11 centres de soins de santé communautaires et cliniques dans la région de Fredericton, dont un au village de Stanley et un autre à Nackawic (Réseau de santé Horizon 2011b).

L'Unité de soins de santé aux anciens combattants à Fredericton offre des soins en établissement pour les anciens combattants nécessitant des soins de longue durée et des soins spéciaux qui ne sont pas généralement fournis dans la communauté. Elle est située à côté de l'hôpital régional Dr Everett Chalmers et dispose de 47 lits (Réseau de santé Horizon 2011b).

### Comté de Carleton

L'hôpital Upper River Valley est situé dans le comté de Carleton, à Waterville, au nord de la ville de Woodstock. C'est le plus récent hôpital au Nouveau-Brunswick avec 45 lits et il accueille environ 30 200 patients à l'urgence chaque année. Il dispense des services à Woodstock et aux collectivités environnantes. Ces services comprennent les services d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un service de soins ambulatoires, le dépistage du cancer du sein, des examens cardiaques, des services de laboratoire, des services de soins de santé maternelle et infantile, des services d'ophtalmologie, des

soins ambulatoires en oncologie et des soins palliatifs (Réseau de santé Horizon 2011c). Le taux d'occupation des soins de courte durée de l'hôpital Upper River Valley était de 117,7 % en 2010-2011 et de 98,0 % l'année précédente (Réseau de santé Horizon 2011a).

### Ressources humaines

Horizon employait 13 000 personnes, dont 976 médecins et 290 médecins résidents, et il a admis 54 889 patients aux soins de courte durée, en réadaptation et souffrant de maladies chroniques en 2010-2011 (Réseau de santé Horizon 2011a). En 2009, il y avait 287 médecins dans la ZLE, et le ratio de médecin de famille par patient était de 101 médecins par 100 000 personnes. Le ratio de médecin spécialiste par patient en 2009 était de 65 spécialistes par 100 000 personnes (ICIS 2010).

Le nombre de médecins à l'emploi des hôpitaux et des cliniques dans la ZLE est indiqué dans le tableau 8.11.2. Horizon espère embaucher d'autres médecins de famille et médecins spécialistes dans la région dans l'année qui vient (Mason, K., communication personnelle, 30 novembre 2011).

**Tableau 8.11.2 Nombre de médecins dans les établissements de soins de santé dans la ZLE**

Hôpital/clinique	Nombre total de médecins
Hôpital régional Dr Everett Chalmers	195
Centre de réadaptation Stan Cassidy	6
Hôpital Upper River Valley	35
Centre de santé Stanley	2
Centre de santé Nackawic	1
<b>Remarques :</b>	
Ces chiffres comprennent seulement les médecins travaillant en établissement de soins de santé. Ils excluent les médecins de pratique privée.	

Source : Mason, K., Communication personnelle, 30 novembre 2011.

### Programmes communautaires

Le Nouveau-Brunswick fournit des services complets en toxicomanie et en santé mentale, y compris une gamme de services de soins de courte durée, de services médicaux aux patients hospitalisés et des services de consultation externe et communautaires. Dans la région de Fredericton, environ 55 lits de soins de courte durée sont disponibles à l'Hôpital régional Dr Everett Chalmers pour fournir des soins psychiatriques et des services de toxicomanie. L'hôpital offre également des services d'urgence en santé mentale. Il existe trois centres de services en toxicomanie et en santé mentale dans la région de Fredericton et une équipe mobile d'intervention en cas de crise de santé mentale. Il existe deux centres de service en toxicomanie et en santé mentale à Woodstock et une équipe mobile d'intervention en cas de crise de santé mentale dans le secteur de Woodstock (Réseau de santé Horizon 2011b).

Le Service de santé publique du Ministère de la santé du Nouveau-Brunswick assure la prévention, la gestion et le contrôle des maladies transmissibles, fait la promotion des modes de vie sains et des familles en bonne santé, et assure la protection de l'environnement. Les services offerts par le Service de santé publique comprennent le dépistage anonyme du VIH/SIDA, la prévention, la gestion et le contrôle des maladies transmissibles, les initiatives pour la petite enfance, un programme Apprenants

en santé, la planification en cas d'urgence de santé, la vaccination et un programme de santé sexuelle (Réseau de santé Horizon 2011b).

Il y a quatre unités de santé publique dans la région de Fredericton et de Woodstock (Réseau de santé Horizon 2011b).

Le Programme extra-mural offre une gamme complète de services de soins de santé coordonnés aux individus de tous âges dans le but de promouvoir, maintenir et (ou) rétablir la santé dans le contexte de leur vie quotidienne ou de permettre à des personnes souffrant d'une maladie terminale de rester à la maison. Le Programme extra-mural finance 789 postes équivalents à temps plein dans la province. En 2009-2010, 19 584 clients ont reçu leur congé du programme (26,2 % par 1 000 personnes). Au cours de la même année, 631 382 visites et contacts téléphoniques ont été effectués. Il s'agit de 8,5 % en comparaison aux 581 876 contacts en 2006-2007 (Ministère de la santé du Nouveau-Brunswick 2010). Les unités du Programme extra-mural dans la ZLE sont situées à Fredericton et à Woodstock (Réseau de santé Horizon 2011b).

Les collectivités des Premières nations dans la région centrale du Nouveau-Brunswick ont divers programmes de soutien en place pour leurs membres. Ces programmes comprennent les soins infirmiers à domicile, des programmes de traitement de la toxicomanie et divers autres services.

### **Services d'urgence**

Ambulance New Brunswick Inc. (ANB) est sous contrat avec le Ministère de la santé pour fournir des services d'ambulance aériens et terrestres au Nouveau-Brunswick (Ministère de la santé du Nouveau-Brunswick 2011).

Il y a plus de 80 stations à travers la province, y compris une à Stanley et un centre de flotte, une station paramédicale et un bureau régional à Fredericton. La construction d'une nouvelle station à Hartland a été achevée en mai 2011 (Bell, T., communication personnelle, 25 octobre 2012).

Au cours de l'exercice 2010-2011, ANB a reçu 94 063 appels, soit une augmentation d'environ 1 000 appels par rapport à l'année précédente (ANB 2010; 2011a). Le service d'ambulance aérien emploie actuellement neuf infirmiers de l'air de soins intensifs à temps plein, trois à temps partiel et trois employés occasionnels (Steeves, K., communication personnelle, 29 novembre 2011). En 2009-2010, le service d'ambulance aérien a répondu à 724 appels, dont 554 transferts de patient. En 2010-2011, ils ont réalisé 564 transferts de patient sur 719 demandes de service (ANB 2010; 2011a).

ANB indique qu'il est de plus en plus difficile de combler les emplois dans de nombreuses stations rurales de la province. En 2008, il y avait 68 stations réparties sur quatre régions : Nord, Sud, Est et Ouest. En 2007, il y avait généralement entre 80 et 100 offres d'emploi affichées dans l'ensemble des stations. Le recrutement dans les régions de l'est et de l'ouest de la province n'est pas difficile du point de vue clinique. Toutefois, la satisfaction du profil linguistique demeure un défi. De plus, attirer et retenir le personnel paramédical pour les régions du Nord et du Sud devient de plus en plus difficile (Ministère de la santé du Nouveau-Brunswick 2009).

Le contrat d'ANB avec le Ministère de la santé stipule que dans 90 % des appels, l'ambulance doit se rendre jusqu'au demandeur en milieu urbain en neuf minutes et en milieu rural en 22 minutes. Toutes

les exigences en matière de rendement ont été remplies au cours de l'année se terminant le 31 mars 2011, et dans la région de l'Ouest de l'ANB où les collectivités de la ZLE sont situées, les temps de réponse ont été respectés dans le cas de plus de 95 % de tous les appels (ANB 2011a, 2011b).

### 8.11.2.8 Loisirs et divertissement

#### Comté de York

Fredericton offre plusieurs options de divertissement, notamment des clubs de danse, des pubs, des salles de billard, une salle de spectacle et un cinéma. D'autres formes de divertissement à Fredericton comprennent le jeu de guerre aux balles de peinture, le curling, le golf, la natation et la baignade, les courses attelées, le patinage intérieur et les quilles (Tourisme Fredericton n.d.). La liste des patinoires intérieures et des installations de loisirs intérieures à Fredericton est fournie dans le tableau 8.11.3.

**Tableau 8.11.3 Établissements de loisirs, Fredericton**

Nom de l'établissement	Type d'établissement	Services
Complexe sportif Nashwaaksis	Loisirs	Sports de raquette, piste de course intérieure, salle de musculation, une mezzanine et une salle de réunion à l'usage de la communauté. Propose également la location gratuite de matériel de badminton, volley-ball, soccer intérieur, basket-ball et tennis de table aux membres.
Piscine intérieure de Fredericton	Aquatique	Piscine de 25 m avec cours de natation pour adultes et enfants, classes fondées sur une activité, baignade libre, une glissade d'eau et des classes de conditionnement physique en milieu aquatique.
Patinoire intérieure de York	Patinage	Hockey, ringuette, crosse, hockey-balle, vestiaires, cantine. La patinoire intérieure a une capacité d'accueil de 1 500 personnes.
Patinoire intérieure Lady Beaverbrook	Patinage	Hockey, patinage artistique, ringuette, patinage de vitesse, vestiaires, cantine. La patinoire intérieure a une capacité d'accueil de 1 300 personnes.
Centre jeunesse Northside	Loisirs jeunesse	Parc de planche à roulettes intérieur, jeux vidéo, cantine, boutique de planche à roulettes, camps de jour de planche à roulette, groupes jeunesse et de nombreuses autres activités centrées sur les jeunes.
YMCA Fredericton	Loisirs	Un nouveau YMCA de 60 000 pieds carrés a ouvert en octobre 2011, offrant des programmes de basket-ball, danse, gymnastique et de conditionnement physique aux adultes, aux adolescents et aux enfants, ainsi qu'un gymnase, des courts de squash, un centre de remise en forme, deux piscines, un centre de développement de l'enfant, des salles communautaires et une garderie.
Place Willie O'Ree	Loisirs/patinoire	Deux surfaces de glace de taille LNH (l'une offrant une capacité d'accueil d'environ 1 500 personnes, l'autre une capacité d'accueil d'environ 250 personnes), 11 grands vestiaires, des bureaux pour les fonctionnaires et les organisateurs d'événement, une piste de marche intérieure, trois salles à l'usage de la communauté, des cantines exploitées par le Club des hommes du YMCA de Nashwaaksis, le YMCA de Fredericton, le centre jeunesse saisonnier et un parc de planche à roulette intérieur. Abrite le Panthéon du sport de Fredericton. Chaque salle a une capacité d'accueil de 60 personnes en style théâtre ou 40 personnes autour de tables. Pour les grands événements, les trois salles peuvent être fusionnées pour accueillir jusqu'à 200 personnes.

**Tableau 8.11.3 Établissements de loisirs, Fredericton**

Nom de l'établissement	Type d'établissement	Services
Centre Grant Harvey	Loisirs/patinoire	Ouvert en 2012, ce centre a une surface de glace de taille olympique et une surface de glace de taille LNH pour le hockey, le patinage artistique et le patinage de vitesse. Il est l'hôte des équipes de hockey sur glace locales masculines et féminines, dispose d'une piste de course intérieure, offre des salles de réunion, une cuisine et accueille des foires et des salons de l'habitation. Le terrain comprend un terrain de gymnastique multi-usage en gazon artificiel, une installation intérieure de tennis de six courts et un parc à chiens clôturé. Une patinoire offre 500 sièges et l'autre en offre 1 500. Le stationnement peut accueillir 600 véhicules.

Le Plan directeur en matière de loisirs de la Ville de Fredericton, qui a été achevé en 2008, indique que les installations aquatiques de la région de Fredericton ont actuellement un ratio de service d'une installation pour 50 535 personnes. Les restrictions imposées à l'accès de jour à l'usage communautaire aux piscines existantes et l'utilisation des piscines par les collectivités voisines portent le niveau d'offre plus près d'un établissement pour 70 000 personnes (Ville de Fredericton 2008).

Le Plan directeur en matière de loisirs indique également que les installations de hockey et de patinage de Fredericton sont comparables à celles d'autres collectivités de même envergure, et qu'il y a une bonne offre de surfaces de glace extérieures naturelles. Les patinoires intérieures construites depuis la rédaction du Plan devaient répondre adéquatement à la demande de temps de glace organisé. Cependant, il semble y avoir une demande non remplie de patinage informel et familial/public (Ville de Fredericton 2008).

L'offre d'art et de culture est composée de la galerie d'art Beaverbrook à Fredericton ainsi que d'autres galeries d'art, d'un centre des sciences, de musées, salles de concert, théâtres et du quartier historique de la garnison. Il y a plus de 150 établissements de restauration à Fredericton, y compris des pizzerias, des comptoirs à café et sandwich, des pubs et tavernes, des cafés et une grande variété d'établissements de restauration rapide (Tourisme Fredericton n.d.).

Les petites collectivités dans le comté de York ont quelques options de divertissement intérieures et extérieures, dont un centre communautaire polyvalent, une bibliothèque publique, un club de curling, une patinoire intérieure pour le hockey et le patin sur glace, une patinoire extérieure, un terrain de baseball et un terrain de jeu (Village de Stanley 2011).

Il y a deux restaurants à Stanley et un restaurant à Burtts Corner (Noel, T., communication personnelle, 6 décembre 2011; Hill, N., communication personnelle, 16 décembre 2011).

### **Comté de Carleton**

Les options de divertissement à Woodstock comprennent un cinéma, une discothèque, une salle de billard et une salle de quilles. La ville dispose également d'un club de yacht à la marina de Woodstock ainsi que d'un terrain de golf et d'un club de curling. Il y a également des marchés fermiers et d'artisanat et une bibliothèque publique (Ville de Woodstock 2010).

Le centre civique de Woodstock est une patinoire intérieure multi-usage exploitée par la ville de Woodstock. Il y a une patinoire, une piscine, un centre de conditionnement physique et des salles de

réunion. Sa scène est la seule scène son type dans la ville, et la demande pour la patinoire est élevée. La ville envisage actuellement d'agrandir le centre civique, y compris l'installation d'une deuxième surface de glace (Voutour, A., communication personnelle, 6 décembre 2011).

La ville de Hartland a établi des installations de loisirs, y compris un terrain de golf et un club sportif pour le sport et les loisirs été comme hiver. Le parc de loisirs de Hartland a deux terrains de baseball, deux courts de tennis, une piscine et une pataugeoire. La ville dispose d'un directeur des loisirs dont la mission est d'améliorer les programmes et les installations de loisirs de la ville. La ville de Hartland travaille à obtenir le financement nécessaire à l'élaboration d'une nouvelle patinoire intérieure et installation de loisirs, pour continuer à développer le réseau de sentiers et pour créer au moins une zone qui offre un accès facile et sécuritaire à la rivière Saint-Jean. Ce développement offrirait l'occasion de créer une aire de jeux et (ou) une aire de pique-nique (Ville de Hartland 2009).

Le Centre de loisirs communautaire de Juniper possède un terrain de baseball et une patinoire extérieure. Il y a également une aire de pique-nique/camping et une aire de jeux. Le Conseil des loisirs de Juniper a pour mandat de proposer des activités pour les enfants, les adultes et les aînés de la collectivité. Tout au long de l'année, le Conseil organise plusieurs festivals communautaires et jamborees ainsi que des événements sociaux pour les aînés, des soirées de divertissement pour enfants, des soirées cinéma et des danses. Juniper reçoit des fonds du gouvernement fédéral pour embaucher un nombre limité d'employés chaque année pour superviser les programmes d'été et d'hiver (Gauvin, T., communication personnelle, 30 novembre 2011).

Woodstock a plus de 30 restaurants, dont la majorité sont des établissements de restauration rapide et des comptoirs à café/sandwich (Ville de Woodstock 2010). En plus de quelques établissements de restauration rapide, il y a cinq restaurants à Hartland. Il y a un restaurant à Juniper et une taverne locale (Gauvin, T., communication personnelle, 30 novembre 2011; Brooks, H., et P., communication personnelle, 1<sup>er</sup> décembre 2011).

### 8.11.3 Interactions possibles entre le Projet et la composante valorisée de l'environnement

Le tableau 8.11.4 ci-dessous présente chaque activité et ouvrage concret du Projet et leur attribue une classification de 0, 1 ou 2 en fonction du niveau d'interaction de chaque activité ou ouvrage concret avec les Services aux collectivités et l'infrastructure.

**Tableau 8.11.4 Effets environnementaux possibles du Projet sur les Services aux collectivités et l'infrastructure**

Activités et ouvrages concrets du Projet	Effets environnementaux possibles
	Changement des Services aux collectivités et de l'infrastructure
<b>Construction</b>	
Préparation du site du puits à ciel ouvert, de l'ISR et des bâtiments et des installations auxiliaires	0
Construction concrète et installation des installations du Projet	0
Construction concrète des lignes de transport et de l'infrastructure associée	0
Construction concrète du chemin pare-feu relocalisé, de la nouvelle route d'accès au site du Projet et des routes internes du site	0
Mise en place d'un plan de compensation de l'habitat du poisson	0
Émissions et déchets	0

**Tableau 8.11.4 Effets environnementaux possibles du Projet sur les Services aux collectivités et l'infrastructure**

Activités et ouvrages concrets du Projet	Effets environnementaux possibles
	Changement des Services aux collectivités et de l'infrastructure
Transport	0
Emploi et dépenses	2
<b>Exploitation</b>	
Exploitation minière	0
Traitement du minerai	0
Gestion des déchets miniers et de l'eau	0
Présence, exploitation et entretien des installations linéaires	0
Émissions et déchets	0
Transport	0
Emploi et dépenses	2
<b>Déclassement, remise en état et fermeture</b>	
Déclassement	0
Remise en état	0
Fermeture	0
Après-clôture	0
Émissions et déchets	0
Transport	0
Emploi et dépenses	1
<p><b>Effets environnementaux liés au Projet</b>  <b>Remarques :</b>                      Les effets environnementaux liés au Projet ont été classifiés tel que suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>0 Aucune interaction significative. Les effets environnementaux sont classifiés comme étant non importants et ne sont pas davantage étudiés dans le présent rapport.</li> <li>1 Une interaction se produit. Toutefois, selon l'expérience antérieure et le jugement professionnel, l'interaction n'entraînerait pas d'effet environnemental important, même sans atténuation, ou l'interaction ne serait clairement pas importante en raison de l'application de pratiques ou de conditions d'octroi de permis codifiées. Les effets environnementaux sont classifiés comme étant non importants et ne sont pas davantage étudiés dans le présent rapport.</li> <li>2 Une interaction peut, malgré l'atténuation ou les conditions d'octroi de permis codifiés, entraîner un effet environnemental possiblement important ou elle est importante du point de vue des intérêts réglementaires ou publics. Les effets environnementaux possibles sont traités en détail dans l'EIE.</li> </ul>	

Les effets environnementaux sur les Services aux collectivités et l'infrastructure se produiront en raison de la présence du Projet et des activités des employés du Projet ainsi que des dépenses des employés du Projet pendant sa durée. Alors que les activités pourraient pour la plupart entraîner des effets environnementaux (p. ex., un travailleur qui nécessite une assistance médicale sur le site du Projet), à toutes fins utiles, il est supposé que tous les effets environnementaux sont capturés par l'activité « Emploi et dépenses » pour chaque phase du Projet, qu'il s'agisse d'un effet environnemental directement lié au Projet ou indirectement entraîné par les retombées des activités et dépenses découlant du Projet. Toute utilisation des Services aux collectivités et de l'infrastructure par les résidents actuels ou le mouvement des travailleurs vers la région est comprise dans l'activité du Projet nommée Emploi et dépenses, pour toutes les phases. Les possibles changements des Services aux collectivités et de l'infrastructure résulteront de l'immigration des travailleurs du Projet et des travailleurs des industries secondaires (certains accompagnés de leurs familles) de la ZLE entraînée par le Projet, donc d'une augmentation de la demande de ces services et infrastructure.

Considérant la nature des interactions et la mise en œuvre prévue de mesures connues et éprouvées de gestion des effets environnementaux, y compris les mesures d'atténuation, les effets environnementaux possibles de toutes les activités et ouvrages concrets du Projet qui sont classifiés 0 dans le tableau 8.11.4, y compris les effets environnementaux cumulatifs, sur les Services aux collectivités et l'infrastructure pendant toutes les phases du Projet sont considérés comme étant non importants et ne sont pas davantage étudiés dans le cadre de l'évaluation.

Le Projet permettra d'accroître la demande de Services aux collectivités et d'infrastructure pendant la Construction et l'Exploitation. Au fur et à mesure que le Projet se rapproche de la fin de l'Exploitation, il y aura une diminution de l'emploi, conduisant à la fin de l'emploi dans le cadre du Projet suite au Déclassement, à la remise en état et à la fermeture. Il est possible que certains des travailleurs et des familles qui se seront déplacés dans la ZLE pour l'emploi durant l'Exploitation demeurent sur place une fois cette phase terminée. Toutefois, les demandes supplémentaires placées sur les Services aux collectivités et l'infrastructure en cours d'Exploitation auront été résolues avant le Déclassement, la remise en état et la fermeture. De manière générale, il y aura une réduction des effets environnementaux sur les Services aux collectivités et l'infrastructure pendant le Déclassement, la remise en état et la fermeture à la suite d'une réduction de la demande de services et d'infrastructure, alors que les travailleurs s'éloignent de la ZLE. Les effets environnementaux négatifs au cours de cette phase peuvent être gérés par les processus et l'atténuation habituels. Par conséquent, les effets environnementaux se produisant durant cette phase ont obtenu la classification 1 dans le tableau 8.11.4. Les effets environnementaux du Projet, y compris les effets environnementaux cumulatifs, sur les Services aux collectivités et l'infrastructure durant le Déclassement, la remise en état et la fermeture sont considérés comme étant non importants, et ne sont pas davantage étudiés dans l'évaluation.

Le Projet aura des effectifs d'intervention en cas d'incendie et paramédicaux sur le site et sera ainsi capable de répondre sur place aux urgences et aux incidents médicaux.

Il est prévu que la demande sur les Services aux collectivités et l'infrastructure durant la Construction et l'Exploitation du Projet en raison de l'emploi et des dépenses liés au Projet soit substantielle, et elle est considérée préoccupante par le public et du point de vue réglementaire. À ce titre, ces interactions nécessitent une analyse plus détaillée et l'examen de l'évaluation environnementale afin de prévoir, gérer et évaluer ces effets environnementaux possibles, et elles ont donc obtenu la classification 2 et sont davantage étudiées dans les sections secondaires qui suivent.

#### **8.11.4 Évaluation des effets environnementaux liés au Projet**

Le tableau 8.11.5 présente un résumé de l'évaluation des effets environnementaux et de la prévision des effets environnementaux résiduels résultant des interactions ayant obtenu la classification 2 sur les Services aux collectivités et l'infrastructure.

**Tableau 8.11.5 Résumé des effets environnementaux résiduels du Projet sur les Services aux collectivités et l'infrastructure**

Effets environnementaux résiduels possibles du Projet	Phases, activités et ouvrages concrets du Projet	Mesures d'atténuation et de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels						Importance	Niveau de confiance de la prévision	Probabilité	Effets environnementaux cumulatifs?	Suivi et surveillance recommandés	
			Direction	Ampleur	Étendue	Durée et fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socio-économique						
Changement des Services aux collectivités et de l'infrastructure	Construction • Emploi et dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques et pratiques en matière de ressources humaines.</li> <li>• Programme d'aide au personnel.</li> <li>• Système de gestion environnementale et sociale (SGES).</li> <li>• Sécurité sur le site.</li> <li>• Liaison avec les organismes et les autorités locaux, et mises à jour régulières au sujet des activités et des plans du Projet.</li> </ul>	N	M	L/R	MT/C	R	A	N	E	--	O	Aucune recommandation à cet effet.	
	Exploitation • Emploi et dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques et pratiques en matière de ressources humaines.</li> <li>• Programme d'aide au personnel.</li> <li>• Sauvetage en mine et personnel paramédical.</li> <li>• Sécurité sur le site.</li> <li>• SGES.</li> <li>• Liaison avec les organismes et les autorités locaux, et mises à jour régulières au sujet des activités et des plans du Projet.</li> </ul>	N	M	L/R	LT/C	R	A	N	E	--	O	Aucune recommandation à cet effet.	
	Déclassement, remise en état et fermeture													
	Effets environnementaux résiduels pour toutes les phases								N	E	--	O		

**Tableau 8.11.5 Résumé des effets environnementaux résiduels du Projet sur les Services aux collectivités et l'infrastructure**

Effets environnementaux résiduels possibles du Projet	Phases, activités et ouvrages concrets du Projet	Mesures d'atténuation et de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels						Importance	Niveau de confiance de la prévision	Probabilité	Effets environnementaux cumulatifs?	Suivi et surveillance recommandés										
			Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée et fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socio-économique															
<b>LÉGENDE</b> <b>Direction</b> P Positif. N Négatif.  <b>Ampleur</b> F Faible : à l'intérieur des capacités, normes et seuils courants. M Moyenne : approche les capacités, normes et seuils courants. E Élevée : dépasse les capacités, normes et seuils courants.  <b>Étendue géographique</b> S Limitée au site : À l'intérieur de la ZAP. L Locale : À l'intérieur de la ZLE. R Régionale : À l'intérieur de la ZRE.													<b>Durée</b> CT Court terme : Se produit et dure durant de courtes périodes (p. ex., jours, semaines). MT Moyen terme : Se produit et dure durant de longues périodes (p. ex., années). LT Long terme : Se produit pendant la Construction et (ou) l'Exploitation et dure toute la durée de vie du Projet. P Permanent : Se produit durant la Construction et l'Exploitation et au-delà.	<b>Réversibilité</b> R Réversible. I Irréversible.  <b>Contexte écologique et socio-économique</b> N Non perturbée : la zone est relativement affectée ou non négativement affectée par l'activité humaine. A Aménagée : la zone a été considérablement perturbée auparavant par l'aménagement par les humains ou l'aménagement par les humains est toujours présent. SO Sans objet.						<b>Niveau de confiance de la prévision</b> Confiance en la prévision de l'importance selon les renseignements scientifiques et l'analyse statistique, le jugement professionnel et l'efficacité de l'atténuation : F Niveau de confiance faible. M Niveau de confiance modéré. E Niveau de confiance élevé.	<b>Probabilité</b> Si un effet environnemental important est prévu, la probabilité que cet effet environnemental important survienne est déterminée, selon le jugement professionnel : F Faible probabilité. M Moyenne probabilité. E Probabilité de se produire élevée.	<b>Effets environnementaux cumulatifs?</b> O Potentiel de l'effet environnemental d'interagir avec les effets environnementaux d'autres projets ou activités passés, présents ou prévisibles dans la ZRE. N L'effet environnemental n'interagira pas ou n'est pas susceptible d'interagir avec les effets environnementaux d'autres projets ou activités passés, présents ou prévisibles dans la ZRE.	

#### 8.11.4.1 Mécanismes des effets environnementaux potentiels du Projet

Les activités de Construction associées aux projets de grande envergure peuvent affecter les communautés locales positivement et négativement. Les effets environnementaux positifs peuvent comprendre la création d'infrastructures publiques associées telles que des écoles et l'amélioration des soins de santé et des services communautaires, ainsi qu'un sentiment général d'optimisme et d'espoir parmi les résidents découlant de l'activité économique. Les effets environnementaux négatifs peuvent comprendre l'augmentation de la demande d'infrastructure municipale, des systèmes de santé et de sécurité, ainsi que l'augmentation de la criminalité (House 2000). Les exemples de mécanismes des effets environnementaux possibles peuvent être recueillis auprès de communautés qui ont accueilli des projets industriels de grande envergure dans le passé récent. SML mettra en œuvre un Système de gestion environnementale et sociale (SGES) afin de réduire les effets environnementaux négatifs, renforcer les effets environnementaux positifs et, de manière plus générale, soutenir les communautés dans la réalisation des retombées durables du Projet.

De nombreux postes liés à la Construction de la mine nécessitent des compétences spécialisées et il est peu probable que tous les postes soient pourvus par des résidents locaux. Si les gens de métier et les travailleurs de la région ne peuvent satisfaire aux exigences du Projet, certains travailleurs de la Construction du Projet proviendront de collectivités à l'extérieur de la ZLE et ces travailleurs vivent généralement dans des logements provisoires, ce qui a pour effet de réduire la disponibilité de ces logements dans la ZLE. L'expérience suggère que les ouvriers de construction ne s'installent généralement pas de manière permanente là où la période d'emploi possible est non renouvelable et de court terme, comme c'est le cas de la Construction du Projet. En plus de réduire la disponibilité de l'hébergement et du logement ainsi que leur coût, cette augmentation de travailleurs vivant dans la région se traduira également par une demande supplémentaire de services existants, tels que les soins de santé, les services d'urgence et les installations de loisirs. L'augmentation de la population peut également amener le ratio policier-citoyen général à un niveau en dessous de ce qui est acceptable. La présence d'un grand nombre de travailleurs temporaires dans un secteur peut entraîner une augmentation de l'incidence de l'alcoolisme et des toxicomanies, du travail du sexe, des jeux de hasard et du crime. À ce titre, la demande de services de consultation et de police peut augmenter. Il est possible que les projets de construction d'envergure emploient des immigrants temporaires provenant de l'extérieur du Canada, apportant une demande supplémentaire de services communautaires spécialisés (p. ex., culture et langue).

Pendant l'exploitation, les effets environnementaux possibles peuvent se produire sur les Services aux collectivités et l'infrastructure à la suite de mécanismes semblables qui peuvent survenir pendant la Construction. Bien que l'exploitation emploie moins de personnel que la construction, les employés de l'exploitation ne seront généralement pas des travailleurs temporaires, et ils sont plus susceptibles de s'installer définitivement dans la ZLE. Les conjoints et les enfants des salariés s'installeront probablement aussi dans la ZLE. En conséquence, cet afflux permanent de travailleurs peut entraîner une diminution de la disponibilité de terrains résidentiels à construire et peut également faire accroître la demande de services de police et d'incendie, d'installations de soins de santé, de services d'urgence et d'installations de loisirs de manière à dépasser leurs capacités actuelles.

Les effets environnementaux positifs peuvent se produire à la suite de l'emploi et des dépenses durant toutes les phases, dont les communautés locales peuvent profiter grâce à la création de richesse (directement et par les impôts) et de nouvelle infrastructure.

#### 8.11.4.2 Atténuation des effets environnementaux du Projet

Les mesures d'atténuation, y compris le SGES et divers plans de contingence et d'intervention (Chapitre 2), seront mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets environnementaux négatifs possibles du Projet sur les Services aux collectivités et l'infrastructure.

Le SGES sera mis en œuvre par le Projet afin de réduire les effets environnementaux négatifs et renforcer les effets environnementaux positifs. Le SGES fera partie de tous les contrats de construction du site et comprendra toutes les procédures pertinentes et exigences en matière de permis.

Un programme d'aide au personnel sera également offert par le Promoteur à ses employés. L'éducation de la main-d'œuvre pour encourager des choix de style de vie sains, la formation psychosociale et l'application stricte de la politique de santé et de sécurité du Promoteur serviront également à atténuer les effets sociaux négatifs. Par exemple, la formation psychosociale aiderait à sensibiliser au sujet des effets environnementaux possibles que les travailleurs peuvent avoir sur la communauté et sur leurs familles en consommant des drogues et de l'alcool ou par d'autres préoccupations d'ordre social. La demande de service de police liée aux activités du Projet sera réduite par le contrôle de l'accès au site du Projet par l'utilisation d'une barrière de sécurité et d'un poste de garde, et en employant du personnel de sécurité sur le site.

La gestion et la mise à disposition de nombreux éléments des Services aux collectivités et de l'infrastructure incombent à un large éventail de ministères et d'organisations du secteur privé. Comme décrit dans le SGES, SML consultera régulièrement les organismes et organisations compétents pour fournir des renseignements au sujet du Projet, déceler et résoudre les répercussions du Projet sur les services et l'infrastructure locaux, et offrir son appui aux organisations responsables pour planifier, s'adapter à ou bénéficier de tout changement de la demande.

#### 8.11.4.3 Caractérisation des effets environnementaux résiduels du Projet

Durant les deux années de la phase de Construction, il est estimé qu'environ 844 années-personnes d'emplois directs (c.-à-d., emplois équivalents à temps plein) seront créés par le Projet, dont environ les deux tiers au Nouveau-Brunswick et le reste ailleurs au Canada (EcoTec 2013). Aucun baraquement de chantier ne sera fourni. Bien qu'une partie de la main-d'œuvre de Construction soit fournie au Projet localement par les collectivités avoisinantes, certains travailleurs proviendront de l'extérieur de la ZLE, plaçant ainsi une pression supplémentaire sur le logement et l'hébergement. Les travailleurs de la Construction assurent en général leur propre hébergement ou logement. Il est prévu que dans la plupart des cas, les travailleurs choisissent de vivre dans une des localités de la ZLE et, aux fins de cette évaluation, il est supposé que tous les immigrants n'opteront pas de vivre dans la même communauté. Le nombre de travailleurs qui vivent dans chaque collectivité est inconnu et il n'est pas particulièrement préoccupant compte tenu de l'ampleur de l'emploi versus l'offre d'hébergement et de logement.

La disponibilité et les coûts du logement, l'accès aux services et à l'infrastructure et la longueur du trajet jusqu'au site de travail seront pris en compte par les ouvriers de Construction lorsqu'ils feront le choix de l'endroit où ils s'installent durant cette phase du Projet. Il est prévu que la Construction dure approximativement 2 ans et de nombreuses compétences spécialisées seront nécessaires pour des périodes plus courtes. Étant donné que les travailleurs de Construction déménagent rarement lorsque

la période d'emploi possible est non durable et à court terme, ces employés chercheront vraisemblablement de l'hébergement à court terme, comme les logements locatifs, et de l'hébergement temporaire tel que des chambres d'hôtel et de motel et des chambres dans les gîtes touristiques de la région. Il est également probable que les ouvriers de Construction immigrants ne soient pas accompagnés des membres de leurs familles, même si certains peuvent choisir de faire venir leur famille dans la région, créant une demande supplémentaire de services sociaux et d'infrastructure.

Globalement, le taux d'inoccupation dans les grands centres urbains du Nouveau-Brunswick a diminué au cours des dernières années (SCHL 2011b). L'ajout de plusieurs centaines de nouvelles personnes à la recherche de logements locatifs peut donc nuire à la disponibilité de ces logements à Fredericton, où le taux d'inoccupation est le plus faible de la province. Toutefois, les travailleurs seront dispersés dans la ZLE et le taux d'inoccupation dans les centres urbains plus petits de la province augmente en raison du déclin démographique dans ces régions et de la baisse de la demande de logements locatifs. En outre, certains des nouveaux logements construits à Fredericton en 2011 comprennent des immeubles à logements et des maisons avec des logements au sous-sol. Certains terrains à construire sont disponibles pour y construire des logements locatifs à Fredericton et dans d'autres petites collectivités dans la ZLE, y compris à Stanley.

Pour l'hébergement temporaire, il y a environ 36 hôtels, auberges, chalets, gîtes touristiques et pavillons de chasse et pêche dans la ZLE. La majorité de ces derniers est située à Fredericton. Il y a un petit nombre d'installations d'hébergement temporaire dans le comté de Carleton et dans certaines des villes et des collectivités à l'extérieur de la ZLE. Le taux d'inoccupation à Fredericton oscillait autour d'à peine 60 % au cours des dernières années, ce qui indique que les hôtels et autres installations d'hébergement temporaire dans le secteur ont la capacité d'accueillir plus de gens. D'autres hôtels sont prévus ou en cours de construction. Compte tenu de la disponibilité d'hébergement et de logements temporaires dans la ZLE, la demande d'hébergement et de logements durant la Construction devrait être conforme à la capacité existante du marché de l'hébergement et du logement.

SML travaillera de concert avec les municipalités dans la ZLE pour discuter et planifier les effets de l'emploi de Construction sur l'hébergement temporaire. La planification pourrait entraîner la construction de nouveaux logements locatifs et hôtels par les propriétaires privés et les promoteurs, ce qui pourrait être un avantage pour les résidents et les visiteurs au centre du Nouveau-Brunswick.

Durant l'Exploitation, jusqu'à 300 travailleurs à temps plein seront employés directement par le Projet. Certains des postes nécessiteront des compétences qui ne sont pas disponibles actuellement dans la ZLE. Par conséquent, certains employés proviendront probablement de l'extérieur de la ZLE et nécessiteront un logement permanent. L'Exploitation fournira des emplois à long terme et les travailleurs immigrants seront accompagnés des membres de leurs familles et choisiront d'acheter des maisons. Il est supposé que ces travailleurs et leurs familles seront distribués à travers les collectivités de la ZLE. SML offrira également une formation liée aux compétences requises par le Projet et travaillera avec les établissements d'enseignement du Nouveau-Brunswick afin d'accroître le nombre de résidents locaux qui peuvent être employés dans le cadre du Projet, réduisant ainsi le nombre de travailleurs qui devront s'installer dans la ZLE.

Alors que le nombre de logements locatifs et à loyer modique est limité dans les grands centres urbains du Nouveau-Brunswick, les ventes de maisons ont diminué dans la province au cours des dernières années. À Fredericton, une baisse de la demande de maisons existantes a été prévue pour 2012.

Toutefois, il est prévu que le prix de vente MLS moyen augmente. Des terrains aménageables sont disponibles dans certaines parties de la ville et plusieurs nouveaux développements de maisons unifamiliales, semi-détachées et en rangée ont été enregistrés avec la Ville de Fredericton en 2011 et 2012. Le développement de logement se poursuit également dans de plus petites localités du comté de York, y compris dans le village de Stanley, où des terres sont disponibles pour de nouveaux aménagements.

L'expansion de l'aménagement résidentiel est un défi plus important dans le comté de Carleton, où il y a un manque de terrains aménageables à Hartland, et Woodstock a récemment constaté une diminution du nombre de lotissements aménagés et du nombre de permis de construire émis.

En raison de l'expansion de l'aménagement résidentiel dans la plupart des communautés dans la ZLE, et étant donné la disponibilité de logements existants et la construction de nouvelles maisons, en particulier à Fredericton, il est peu probable que l'ajout de jusqu'à 300 travailleurs et leurs familles dans les communautés de la ZLE (dont certains vivent probablement déjà dans la ZLE) affecte considérablement la disponibilité de logements permanents. Il est également prévu que le marché de l'habitation réponde à l'augmentation de la demande par la construction de plus de maisons pour remplir la demande du Projet. Les employés seront dispersés dans l'ensemble de la ZLE. Par conséquent, la demande de logement ne sera pas concentrée dans une seule collectivité.

SML entretiendra des rapports avec les municipalités dans la ZLE pour discuter et planifier la demande de logement et de terrains à construire. Étant donné que l'Exploitation ne commence pas avant encore quelques années, les collectivités de la ZLE auront le temps de se préparer à toute augmentation de la demande et le secteur privé sera probablement en mesure de répondre à cette demande étant donné les préavis.

Alors que le nombre d'enfants d'âge scolaire qui pourraient accompagner les travailleurs du Projet pendant la phase d'exploitation n'est pas connu, les services et l'infrastructure d'éducation ne devraient pas être affectés par les activités du Projet puisque les inscriptions dans la province, ainsi que dans la ZLE, ont baissé au cours des dernières années. Les écoles du Nouveau-Brunswick ont un taux d'inoccupation de 60 % (Bissett 2012), et la capacité actuelle est donc suffisante pour accueillir de nouveaux élèves.

La construction et l'exploitation peut s'accompagner d'un accroissement de la demande de services de maintien de l'ordre locaux à la suite de l'augmentation de la population de la ZLE. Les détachements locaux de la GRC et les forces policières locales surveilleront les comportements criminels et antisociaux. SML consultera régulièrement les autorités policières afin de s'assurer qu'elles sont au courant des activités du Projet et pour déterminer si SML pourrait mettre en œuvre des stratégies d'atténuation pour s'assurer que la demande de services de police ne dépasse pas leur capacité en raison du Projet. Les mesures d'atténuation possibles pouvant être mises en œuvre au besoin peuvent comprendre des politiques de code de conduite du personnel et des politiques responsables en matière de consommation de drogue et d'alcool, ainsi que des programmes d'aide au personnel. La demande de services de police liée aux activités du Projet sera réduite par le contrôle de l'accès au site du Projet au moyen d'une barrière de sécurité et d'un poste de garde, et avec le personnel de sécurité sur le site.

Du matériel d'intervention d'urgence, y compris un camion d'incendie et un camion-citerne, sera présent sur le site du Projet. Les employés recevront une formation en vue de prévenir et de réagir face

aux situations d'urgence, comme les incendies. À ce titre, il n'est pas prévu que le Projet ait pour effet d'accroître la demande de services de protection contre l'incendie en raison d'incendies sur le site. Les incendies liés au Projet sont étudiés de manière plus détaillée à la section 8.17. Pour accueillir les travailleurs qui s'installent dans le secteur pour les phases de construction et d'exploitation, de nouveaux maisons, logements et (ou) installations d'hébergement temporaire sont susceptibles d'être construits dans la ZLE. Toutefois, il n'y a aucune raison de penser que ces nouveaux bâtiments augmentent sensiblement le nombre d'incendies d'immeuble dans la ZLE, pourvu que les immeubles soient construits selon les normes et codes en vigueur. Par conséquent, la demande locale de services de protection contre l'incendie ne devrait pas dépasser leurs capacités.

Les deux hôpitaux de la ZLE approchent ou dépassent leur capacité maximale depuis quelques années, en ce qui concerne le taux d'occupation des soins de courte durée, et le ratio médecin-patient dans la région est inférieur à la moyenne provinciale. Cependant, 11 cliniques communautaires offrent des services aux communautés de la ZLE et il est probable que tous les travailleurs du Projet ne vivent pas dans la même collectivité, de sorte que toute demande supplémentaire qu'ils créent pour le système de soins de santé sera distribuée à travers l'ensemble des établissements de la région. La Régie de la santé Horizon prévoit également embaucher plus de médecins dans un avenir rapproché. Dans le cadre de son mandat, la Régie de la santé continuera à surveiller la demande de services afin que la portion de la demande induite par le Projet ne place pas une charge excessive sur le système de santé.

Les délais d'intervention des ambulances sont régis par le contrat entre Ambulance Nouveau-Brunswick (ANB) et la province, et ils respectent présentement la norme. ANB permettra de déterminer si des ressources supplémentaires sont nécessaires dans la ZLE. Un véhicule de sauvetage minier doté de personnel paramédical se trouvera sur le site du Projet afin d'intervenir en cas de toute situation d'urgence sur le site de manière à réduire le besoin de recourir aux services paramédicaux et d'ambulance locaux.

Le nombre et l'état des installations de loisirs et sportives semblent suffisants pour la population de chacune des collectivités dans la ZLE. Par exemple, Fredericton, qui est la plus grande de ces collectivités, offre une grande variété d'options de divertissement et de loisirs, notamment de nouvelles patinoires intérieures et piscines.

Les petites collectivités dans la ZLE ont généralement une patinoire intérieure ou extérieure, un terrain de baseball, un centre de loisirs et une aire de jeux. La possible augmentation de la demande de loisirs peut même bénéficier aux communautés s'il est décidé que de la nouvelle infrastructure est nécessaire ou si la modernisation de l'infrastructure actuelle est prévue.

Les restaurants existants sont amplement suffisants dans les plus grandes collectivités de Fredericton et à Woodstock, alors que les plus petites collectivités, telles que Juniper et Stanley, ont très peu de restaurants (un et deux, respectivement). Les employés du Projet, en particulier durant les travaux de construction, alors que les travailleurs sont plus susceptibles d'habiter des logements provisoires sans cuisine, imposeront une demande supplémentaire aux restaurants dans la ZLE. Cette demande ne sera vraisemblablement pas concentrée dans une collectivité, de sorte que ses effets environnementaux qui en résultent devraient être minimales. Comme c'est le cas de l'infrastructure de loisirs, les communautés de la ZLE peuvent bénéficier de l'augmentation de la demande de service alimentaire si elle conduit à l'ouverture de nouveaux restaurants dans la région.

SML offrira continuellement des renseignements au sujet du Projet aux municipalités et aux propriétaires d'entreprise afin d'aider à la planification d'une possible augmentation de la demande de loisirs et de divertissement en raison des emplois liés au Projet.

### 8.11.5 Évaluation des effets environnementaux cumulatifs

En plus des effets environnementaux du Projet étudiés ci-dessus, une évaluation des effets environnementaux cumulatifs possibles a été menée pour d'autres projets et activités qui ont le potentiel d'entraîner des effets environnementaux qui se chevauchent avec ceux du Projet, comme illustré dans le tableau 8.11.5. Le tableau 8.11.6 ci-dessous résume les effets environnementaux cumulatifs possibles sur les Services aux collectivités et l'infrastructure et attribue à chaque interaction avec d'autres projets ou activités une classification de 0, 1 ou 2 selon la nature et le degré auquel chacun des effets environnementaux importants liés au Projet se chevauche avec ceux d'autres projets et activités.

**Tableau 8.11.6 Effets environnementaux cumulatifs possibles sur les Services aux collectivités et l'infrastructure**

Autres projets ou activités ayant le potentiel d'entraîner des effets environnementaux cumulatifs	Effets environnementaux cumulatifs possibles
	Changement des Services aux collectivités et de l'infrastructure
<b>Projets ou activités passés ou présents ayant été exécutés</b>	
Utilisation du territoire à des fins industrielles (passé ou présent)	0
Utilisation de terres à des fins forestières et agricoles (passé ou présent)	0
Usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones (passé ou présent)	0
Utilisation du territoire à des fins récréatives (passé ou présent)	0
Utilisation des terres à des fins résidentielles (passé ou présent)	0
<b>Projets ou activités possibles à venir qui seront exécutés</b>	
Utilisation du territoire à des fins industrielles (à venir)	0
Utilisation de terres à des fins forestières et agricoles (à venir)	1
Usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones (à venir)	0
Utilisation du territoire à des fins récréatives (à venir)	0
Aménagement résidentiel prévu (à venir)	1
<b>Effets environnementaux cumulatifs</b>	
<b>Remarques :</b>	
Les effets environnementaux cumulatifs ont été classifiés de la manière suivante :	
0	Les effets environnementaux n'agissent pas cumulativement avec ceux d'autres projets ou activités qui ont été ou seront exécutés.
1	Les effets environnementaux du Projet agissent cumulativement avec ceux d'autres projets et activités qui sont ou seront exécutés, mais il est peu probable qu'ils entraînent des effets environnementaux cumulatifs importants, ou les effets environnementaux du Projet agissent cumulativement avec les niveaux importants d'effets environnementaux cumulatifs existants, mais ils ne changeront pas de façon mesurable l'état de la CVE.
2	Les effets environnementaux du Projet agissent cumulativement avec ceux d'autres projets et activités qui sont ou seront exécutés, et peuvent entraîner des effets environnementaux cumulatifs importants, ou les effets environnementaux du Projet agissent cumulativement avec les niveaux importants d'effets environnementaux cumulatifs existants et peuvent changer de façon mesurable l'état de la CVE.

Il est prévu que les effets environnementaux du Projet sur les Services aux collectivités et l'infrastructure n'interagissent pas avec les effets environnementaux passés ou présents de l'Utilisation du territoire à des fins industrielles, passés ou présents de l'Utilisation de terres à des fins forestières et agricoles, passés ou présents de l'Usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones, passés ou présents de l'Utilisation du territoire à des fins de loisirs ou présents ou

passés de l'Utilisation des terres à des fins résidentielles. L'évaluation des effets environnementaux du Projet sur les Services aux collectivités et l'infrastructure est intrinsèquement cumulative étant donné que les effets environnementaux de ces derniers projets ou activités sont résumés dans les conditions actuelles des Services aux collectivités et de l'infrastructure. À ce titre, il n'y a aucun effet environnemental cumulatif de ces autres projets ou activités, étant donné qu'ils sont compris dans les conditions de référence. Par conséquent, les effets environnementaux cumulatifs des projets ou activités ayant obtenu la classification 0 dans le tableau 8.11.6 sur les Services aux collectivités et l'infrastructure sont classifiés comme étant non importants, et ils ne sont pas étudiés davantage dans le cadre de l'évaluation.

Les interactions entre les effets environnementaux du Projet et les effets environnementaux de l'Utilisation du territoire à des fins industrielles à venir, l'Usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones à venir et l'Utilisation du territoire à des fins de loisirs à venir ont également obtenu la classification 0 dans le tableau 8.11.6. Aucune Utilisation du territoire à des fins industrielles n'est prévue dans la ZRE et, à ce titre, aucun effet environnemental cumulatif n'est prévu. Si une nouvelle Utilisation du territoire à des fins industrielles ou un élargissement de cette dernière est proposé dans la ZRE à l'avenir, ce projet ou activité serait soumis à une évaluation environnementale qui permettrait d'évaluer les effets environnementaux cumulatifs qui se chevauchent avec ceux du Projet Sisson. Aucun élargissement ni aucun changement de l'Usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones ou l'Utilisation des terres à des fins récréatives n'est prévu au-delà de ce qui est actuellement en cours et traité ci-dessus.

L'Utilisation de terres à des fins forestières et agricoles à venir et l'Aménagement résidentiel à venir ont obtenu la classification 1 dans le tableau 8.11.6 parce que la croissance de l'une ou l'autre de ces activités peut entraîner une augmentation de la population vivant ou travaillant dans la ZRE. Cette augmentation de la population entraînerait une augmentation de la demande de services aux collectivités ou d'infrastructure au sein de la ZRE. Toutefois, l'augmentation substantielle des activités de foresterie n'est pas envisagée et aucun aménagement résidentiel de grande envergure n'est en cours ou prévu, de sorte qu'il est prévu que la croissance démographique qui en résulte dans la ZRE ainsi que la demande supplémentaire de services et d'infrastructure qu'elle entraîne soient nominales. En fait, l'aménagement résidentiel actuel et à venir dans la ZRE pourrait être vu comme mesure d'atténuation pour les effets environnementaux du Projet étant donné que ces logements supplémentaires peuvent être occupés par le personnel du Projet, diminuant ainsi la demande sur le marché de l'habitation.

## **8.11.6 Détermination de l'importance**

### **8.11.6.1 Effets environnementaux résiduels du Projet**

La ZLE offre suffisamment de capacité de logement et d'hébergement temporaire et permanent pour répondre à la demande des employés du Projet. La ZLE continuera à être desservie par la GRC, le service de police de Fredericton et la force de police de Woodstock pour toute la durée de vie du Projet. Les politiques et programmes visant les employés du Projet, tels que les politiques en matière de consommation de drogue et d'alcool et les programmes d'aide au personnel, et les ressources de sécurité du Projet aideront à réduire la demande supplémentaire de service de police. Le Projet disposera d'un camion d'incendie et d'un véhicule de sauvetage minier sur le site, et sera donc en mesure d'intervenir lors des situations d'urgence qui se produisent sur le site du Projet sans avoir à

imposer une demande supplémentaire des systèmes de lutte contre l'incendie et d'ambulance. Bien que les hôpitaux dans la ZLE approchent probablement de la pleine capacité, cette situation est semblable à ce qui se produit à travers le Nouveau-Brunswick, et il est prévu que le Projet n'affecte pas significativement la demande des hôpitaux. Les installations existantes de loisirs et de divertissement disposent de la capacité nécessaire pour répondre à la hausse de la demande que le Projet entraînera pour elles, et le Projet créera de nouvelles occasions d'affaires pour les nouvelles installations de cette nature si jamais elles étaient plus en demande.

Étant donné l'atténuation proposée, y compris la mise en œuvre soignée des procédures de planification et de la liaison entre SML et les autorités locales, les effets environnementaux résiduels du Projet sur les Services aux collectivités et l'infrastructure durant toutes les phases sont considérés comme étant non importants. Cette conclusion a été tirée avec un niveau de confiance élevé.

#### **8.11.6.2 Effets environnementaux résiduels cumulatifs**

Les aménagements résidentiels à venir peuvent faire croître la population dans la ZLE, augmentant ainsi la demande de Services aux collectivités et d'infrastructure. Toutefois, aucun aménagement résidentiel d'envergure n'est prévu à notre connaissance actuellement. Il est prévu que les activités forestières restent généralement inchangées, et tout aménagement se traduirait vraisemblablement par seulement une variation négligeable de la population locale et des demandes de Services aux collectivités et d'infrastructure qui en résultent. De plus, les employés du Projet peuvent s'installer dans de nouveaux aménagements résidentiels, ce qui diminuerait la demande totale du marché de l'habitation.

Par conséquent, étant donné l'atténuation proposée, les effets environnementaux cumulatifs du Projet en combinaison avec tout autre projet ou activité qui ont été ou qui seront réalisées sont considérés comme étant non importants, et ce, avec un niveau de confiance élevé.

#### **8.11.7 Suivi ou surveillance**

Les ministères, les organismes publics et les entreprises du secteur privé qui livrent les Services aux collectivités et l'infrastructure surveilleront l'évolution de la demande de services aux collectivités dans le cadre normal de leurs pratiques en matière de planification. Aucun suivi ni surveillance par le Promoteur n'est recommandé.